

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 28 septembre 2009****MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. BORDAT  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE  
**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. DUPIRE (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme BERNARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. AYACHE (pouvoir Mme MILLE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)  
**Membres absents** : M. MARTIN

**OBJET  
DE LA DELIBERATION**

**Petite enfance - Convention « enfance et jeunesse » conclue entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or - Volet « enfance » - Avenant n°2**

Mme AVENA, au nom des commissions de la réussite éducative, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville a conclu, le 27 décembre 2006, avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or, une convention « enfance et jeunesse », et, le 31 décembre 2007, un avenant n°1 relatif aux actions entrant dans le champ de l'enfance.

L'achat, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009, de quarante places de crèche à la « Maison des Fées » crèche inter-entreprises gérée par la société Crèche Attitude Aïda, filiale de la SAS Crèche Attitude, peut être inscrit dans la convention « enfance et jeunesse », au titre du volet « enfance » et bénéficier ainsi d'un accompagnement financier par ce dispositif.

Il est donc proposé de conclure un avenant n°2 afin d'intégrer cette action nouvelle dans la convention « enfance et jeunesse » pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2009 au 31 décembre 2009, date d'échéance de l'actuelle convention.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la réussite éducative, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - donner votre accord à l'intégration, dans la convention « enfance et jeunesse », de l'achat de quarante places de crèche à la « Maison des Fées », sous la forme d'un avenant n°2 à la convention du 27 décembre 2006 ;

2 - m'autoriser à signer cet avenant ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 2 OCT. 2009



PUBLIÉ LE 2/10/09

# **AVENANT n°2007 - 2**

**A LA CONVENTION ENFANCE et JEUNESSE  
N° 2007 -00018 (2006- 2009)**



8, bld Clemenceau  
21043 DIJON Cedex 9

# **VILLE DE DIJON**

**Avenant n° 2007 - 2**  
**à la convention « enfance et jeunesse »**  
**n° 2007 – 00018 (2006-2009)**

Avenant n° 2 à la convention « enfance et jeunesse » signée le 27 décembre 2006

pour y inscrire des actions dans le champ de l'enfance sans modification du territoire sous Cej

**Entre :**

La Ville de Dijon représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2009

**Ci-après désigné «le partenaire»**

**Et :**

La Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or  
dont le siège est situé 8, boulevard Georges Clemenceau – 21043 DIJON CEDEX 9  
représentée par Madame Françoise Bourcier, Directrice,

**Ci-après désignée « la Caf ».**

**Et :**

Le Président du conseil d'administration de la Caf, Monsieur Jean-Philippe Dazy

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

**ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant complète l'article 1 ainsi que les annexes 1, 2, 3, de la convention « enfance et jeunesse » signée le 27 décembre 2006 et l'avenant n°1, signé le 31 décembre 2007.

Il y intègre une action nouvelle dans le champ de l'enfance, soit la réservation de quarante places dans la structure d'accueil des jeunes enfants « La Maison des Fées ».(1)  
Le détail de cette action figure en annexes 2 et 3 du présent avenant.

**ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES ET DE LA CAF**

Le partenaire et la Caf se conforment aux engagements figurant à la convention « enfance - jeunesse » précitée et à son avenant n°1 (cf. annexe 4 de l'avenant n° 2) et modifiée en vertu du présent avenant.

L'ensemble des autres dispositions inchangées de la convention « enfance et jeunesse » précitée et de son avenant n°1 demeurent applicables en l'état, dès lors qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations du présent avenant et de ses annexes.

*(1) Application obligatoire du barème des participations familiales établi par la Caisse Nationale des Allocations Familiales.*

### ARTICLE 3 - EFFET ET DUREE DE L'AVENANT

Le présent avenant, portant signature de l'ensemble des parties, accompagné des dates effectives de ces signatures, est conclu du 1<sup>er</sup> septembre 2009 jusqu'au 31 décembre 2009.

L'avenant prend son plein effet lorsque l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à sa signature, listées en annexe 5 de l'avenant n° 1 du 31 décembre 2007, a été fourni à la Caf.

-----  
Il est établi un original du présent avenant pour la Caf et chacun des partenaires co-signataires du présent avenant.

Fait en deux exemplaires à DIJON, le

Le Président du conseil d'administration  
de la Caisse d'Allocations Familiales  
de la Côte d'Or

Le Maire de la Ville de Dijon  
Pour le Maire,  
L'adjointe déléguée à la petite enfance

J.P. Dazy

Lê Chinh Avena

La Directrice  
de la Caisse d'Allocations Familiales  
de la Côte d'Or

F. Bourcier

# ANNEXE 1 : TABLEAU FINANCIER RÉCAPITULATIF DE L'ACTION NOUVELLE RELATIVE À L'AVENANT N°2

Ce tableau vient compléter les tableaux récapitulatifs, annexe 3 du contrat enfance jeunesse initial et annexe 1 de l'avenant n°1

				MONTANTS PSEJ LIMITATIFS				
TYPOLOGIE	TYPE ACTION	NATURE ACTION	NOM DE L'ACTION	2006	2007	2008	2009	TOTAL
<b>MODULE AVENANT N°2 DATE D'EFFET 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2009</b>								
	Action nouvelle	Accueil enfance	Structure multi accueil	Maison des Fées	0.00	0.00	0.00	49 470.69
	<b>Total actions nouvelles</b>				0.00	0.00	0.00	49 470.69
	<b>TOTAL CONTRAT CAF AVENANT N°2</b>			0.00	0.00	0.00	49 470.69	49 470.69

(1) « N » correspond à la 1<sup>ère</sup> année civile de la convention initiale Cej.

Le Président du conseil d'administration  
de la Caisse d'Allocations Familiales  
de la Côte d'Or

J.P. Dazy

Le Maire de la Ville de Dijon  
Pour le Maire,  
L'adjointe déléguée à la petite enfance

Lê Chinh Avena

La Directrice  
de la Caisse d'Allocations Familiales  
de la Côte d'Or

F. Bourcier

**ANNEXE 2 : SITUATION DE L'OFFRE À LA SIGNATURE DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL (1)**  
**ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT**

TYPOLOGIE	NOM DE L'ACTION	Taux d'occupation 2008 (1)	Nombre d'unités de référence (2) 2008	Capacité d'accueil 2008	2009	Capacité d'accueil
<b>MODULE AVENANT N°2 DATE D'EFFET 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2009</b>						
Action nouvelle	Structure multi accueil « Maison des Fées »	/	0	0	26 818 h	36 960 h

(1) il s'agit de l'existant au 31 décembre de l'exercice civil qui précède la signature de l'avenant suivant le module concerné, le N-1 de la convention peut donc différer du N-1 de l'avenant  
 (2) cf. annexe 5.2

Le Président du conseil d'administration  
 de la Caisse d'Allocations Familiales  
 de la Côte d'Or

Le Maire de la Ville de Dijon  
 Pour le Maire,  
 L'adjointe déléguée à la petite enfance

J.P. Dazy

Lê Chinh Avena

La Directrice  
 de la Caisse d'Allocations Familiales  
 de la Côte d'Or

F. Bourcier

## Annexe 3 : FICHE PROJET

### ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT, ACCUEIL COLLECTIF,

Action nouvelle   
Action antérieure

#### Nature du projet :

Création de 40 places d'accueil au bénéfice des Dijonnais, par réservation dans la structure multi accueil « La Maison des Fées », gérée par la société « Crèche Attitude ».

#### Type Accueil :

Nom	« La Maison des Fées »
Adresse	Rue Christiane Perceret 21 000 Dijon
Gestionnaire	Crèche Attitude AIDA
Structure ou service concerné	EAJE multi accueil

#### Activité

Nombre actes (heures enfant) année de base - Création.

Date prévisible d'ouverture : 26 août 2009

	2008	2009
Nombre de places	0	40
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	924
Nombre d'actes payés par les familles (0-4 ans)	0	26 818 h
Nombre d'actes payés par les familles (4-6 ans)	/	/
Capacité théorique	0	36 960 h
Taux d'occupation (*)	0	72.56%

Pour action nouvelle, taux N+2 par rapport à exercice **civil d'ouverture** de l'activité  $\geq 70\%$

#### Données financières

	2009
<b>Charges</b>	
Personnel	145 891.33
Autres charges	88 799.33
Total charges	234 690.66
<b>Produits</b>	
Participations familiales	42 036.00
Prestation de service unique (PSU) / Prestation de service ordinaire (PSO)	61 643.25
Autres subventions	
Subvention Ville	131 011.41
Subvention Conseil Général	
Total Produits	234 690.66
Prix de revient par acte	8.75€/h